

L'analyse institutionnelle.

Afin de présenter mon cadre théorique de référence, l'analyse institutionnelle, et en particulier les concepts opératoires d'implication, de surimplication et d'analyseur, j'ai choisi d'introduire certaines observations sur le terrain qui contribuent à la compréhension du dispositif de recherche, anticipant ainsi sur la présentation de mes terrains

1.1. Une rencontre avec l'analyse institutionnelle

Ma découverte de l'analyse institutionnelle est d'abord liée à une rencontre avec un enseignant à l'Université de Paris 8. C'est ensuite la réalisation d'un mémoire de maîtrise en sciences de l'éducation et l'utilisation des concepts d'implication et de praticien-chercheur. Tout chercheur est pris par son travail de recherche, il est « impliqué³⁹⁶ » par et dans ce travail. Ses différentes activités ne sont pas cloisonnées, ce qu'il est, ses expériences, sa socialisation participent à la manière dont il mène sa recherche et analyse ses résultats. Même si les sciences dites « dures » se présentent comme objectives, elles comportent elles aussi une part de subjectivité. Les choix méthodologiques, l'angle d'analyse, la relation aux objets et aux terrains sont des éléments tributaires de la personnalité du chercheur, de son histoire et de ses rencontres. Il est traversé par les différentes institutions auxquels il appartient, que ce soit l'université avec ses normes méthodologiques, ses règles de publications ou l'institution familiale avec ses valeurs morales. Le chercheur est consciemment ou inconsciemment construit par cela. C'est cette partie subjective que l'Analyse institutionnelle essaie de mettre en lumière, en proposant au chercheur de mener l'analyse de ses implications.

³⁹⁶ Monceau, G. (2010). Analyser ses implications dans l'institution scientifique : une voie alternative. *Estudos e Pesquisas em Psicologia*. 10(1), 13-30.

C'est un des éléments qui m'a interpellée dans cette approche de la recherche. Au moment où j'ai débuté ma recherche en maîtrise, je croyais que l'activité scientifique était sans affect, une façon de travailler extrêmement codifiée, neutre. Je me suis rendue compte qu'il n'en était rien et que ceux qui soutenaient que tout était extrêmement lisse et planifié niaient cette partie subjective, alors que celle-ci donne d'importantes indications concernant le terrain. Nombre de découvertes n'ont-elles pas été faites grâce à des erreurs, des négligences ou des événements imprévus ? Fleming³⁹⁷, biologiste réputé, était connu pour son désordre dans son laboratoire de Londres. De retour de vacances, il retrouve une culture de staphylocoques qu'il avait oubliée, contaminée par une moisissure. C'est ainsi qu'il découvre la pénicilline. Cet exemple montre bien l'importance de la personnalité du chercheur dans cette découverte.

L'analyse des implications du chercheur et des acteurs sur le terrain que construit l'Analyse institutionnelle est un paradigme qui m'intrigue. La recherche montre quelque chose du terrain, et réciproquement. Ce miroir rend les éléments plus pertinents et véridiques. C'est ce qui existe dans une relation, l'autre nous aide à nous révéler et inversement.

Je vois aussi dans l'analyse institutionnelle une redistribution du savoir et donc du pouvoir. Elle permet aux acteurs de terrain de participer à l'analyse des résultats, ils participent alors à la production de savoir. Dans mon cas, le praticien-chercheur en est un exemple. Le praticien, acteur de terrain, prend la recherche à son compte et devient chercheur pour analyser et mieux comprendre son environnement. Certains praticiens-chercheurs ont aussi le projet d'utiliser la recherche pour modifier le terrain. La volonté de comprendre l'environnement et les objectifs de l'institution permet de créer une « zone de liberté » décrite par Enriquez³⁹⁸. L'acteur de terrain, tout en étant contraint aux règles de l'établissement, « dispose d'un petit pouvoir`discrétionnaire³⁹⁹ », il effectue son travail, mais à sa manière.

³⁹⁷ La lettre de l'institut pasteur (2014). (85).

https://www.pasteur.fr/sites/www.pasteur.fr/files/lip85_mai_2014_resistance_aux_antibiotiques-1.pdf(consulté le 20/09/2015)

³⁹⁸ Enriquez, E. (1992). *L'organisation en analyse*. Paris : P.U.F. p.84.

³⁹⁹ Enriquez, E. (2009). Le Pouvoir, l'État et le sujet dans le monde actuel. *Sociologie et sociétés*, 41(1), p.169.

1.2. L'analyse institutionnelle

L'analyse institutionnelle est née, dans les années 1960, en France. Elle a d'abord émergé du monde de la santé, avec la psychothérapie institutionnelle⁴⁰⁰ fondée, notamment, par Jean Oury, psychiatre et psychanalyste. Le contexte politique est mouvementé, cristallisé par les événements de mai 1968. Les institutions sont remises en question, notamment, la famille, les institutions de santé et l'enseignement. Les praticiens⁴⁰¹, ainsi que les utilisateurs de ces institutions, participent à des mouvements, tels que la psychothérapie institutionnelle et la pédagogie institutionnelle qui remettent l'institution au centre de l'analyse des pratiques. L'institution est alors questionnée, de même ses effets dans les relations entre les groupes. L'analyse institutionnelle s'est d'ailleurs appuyée sur ces mouvements, ainsi que sur la socianalyse, et celui de la psychosociologie pour se construire.

L'institution n'est plus quelque chose de sacré et d'immuable, elle est analysée comme dynamique. Lourau et Lapassade donnent au concept d'institution la caractéristique d'être en perpétuel mouvement. Dans son livre *L'instituant contre l'institué*⁴⁰², qui est un recueil d'articles déjà publiés, Lourau se propose d'analyser certains événements politiques comme la gestion d'une usine par ses ouvriers pendant la grève de mai-juin 1968 ou encore les événements, à la même période, à l'université de Nanterre. On y voit clairement la notion d'institution travaillée comme une articulation entre deux « instances » qui sont l'institué et l'instituant. Lourau oppose ces deux notions, la première représente l'ordre établi, la bureaucratie, et la deuxième est un mouvement contestataire et innovant.

L'analyse institutionnelle qui « cherche à découvrir l'action de l'institué (de l'Etat, du système économique, de l'idéologie dominante) dans toutes les organisations », ne saurait privilégier les « propriétés homéostatiques » des ensembles sociaux. Ce qu'elle vise à découvrir, au contraire, c'est le négatif non intégré, non « récupéré », non dépassé, par l'intermédiaire des *analyseurs* qui provoquent l'impensé de la structure sociale à se

⁴⁰⁰ Lapassade, G. (1971). Op. cit.

⁴⁰¹ Guillier, D. et Samson, D. (1997-1998). Implication: des discours d'hier aux pratiques d'aujourd'hui. *Les cahiers de l'implication. Revue d'analyse institutionnelle* (1), 17-29.

⁴⁰² Lourau, R. (1969). Op. cit.

manifester⁴⁰³». L'objet de l'analyse institutionnelle est l'institution, et c'est l'analyse des implications institutionnelles qui permet de la débusquer dans les pratiques quotidiennes. Pour Lourau⁴⁰⁴, l'analyse institutionnelle comporte « une orientation macro-sociale » car le pouvoir de l'Etat, symbolisé comme le centre, est présent partout dans les pratiques sociales, mais on ne peut l'analyser réellement qu'à la périphérie, c'est-à-dire dans des situations microsociales. En effet, si le « centre » est d'abord matérialisé par les institutions régaliennes (la police, la justice...), ce pouvoir qu'a l'Etat est aussi présent dans toutes les institutions et donc n'est central que dans l'imaginaire collectif. La politique et le social sont indissociables et l'analyse institutionnelle, en analysant des situations microsociales, c'est-à-dire limitées par un lieu et une temporalité liées à l'intervention sur le terrain, montre en fait comment nous sommes impliqués dans et par les institutions. Cette analyse du microsocial nous donne accès au macro-social.

1.2.1. L'institution

Le terme d'institution est polysémique, il a été travaillé de diverses façons, dans de multiples champs d'analyse. Au sens juridique, les institutions sont des organismes officiels représentant l'Etat, qui régulent la vie politique et administrative de la société. Au niveau sociologique, Demailly et Bonny⁴⁰⁵ mettent en exergue la pluralité avec laquelle elle est traitée, en sociologie en créant même des tensions quant à sa place comme concept déterminant de la sociologie. Durkheim considère que les institutions existant avant la naissance d'un individu, la plupart des comportements humains sont le produit de forces impersonnelles et externes à l'individu⁴⁰⁶. Chaque individu tente de se conformer ou de résister à ces institutions qui ont une influence coercitive. Durkheim pose les institutions comme l'objet d'analyse de la sociologie. Un autre sociologue, Gurvitch⁴⁰⁷, réfute cette approche. Il trouve que la sociologie a abusé de l'utilisation de ce terme sans en définir les contours. Pour lui, « la sociologie contemporaine [a] tout à gagner à se débarrasser du

⁴⁰³ Lourau, R. (1973). Analyse institutionnelle et question politique. *L'homme et la société* (29-30), p.26.

⁴⁰⁴ Ibid., p.29.

⁴⁰⁵ Bonny, Y. et Demailly, L. (dir) (2012). *L'institution plurielle*. Lille : presses du Septentrion.

⁴⁰⁶ Tournay, V. (2011). *Sociologie des institutions*. Paris : Presses Universitaires de France.

⁴⁰⁷ Gurvitch, G. (1963). *La vocation actuelle de la sociologie* (3^e édition). Paris : PUF, p.82.

concept d'institution ». Mais ces différents auteurs estiment que l'institution est stable, ils l'assimilent à une organisation ou un établissement.

Ces tensions autour de la place et du sens que prend l'institution persistent, alors même que des auteurs comme Lapassade et Lourau retravaillent ce concept dans le courant de l'analyse institutionnelle ainsi que Castoriadis avec *l'institution imaginaire de la société*⁴⁰⁸. Demailly⁴⁰⁹, qui s'intéresse aux institutions de santé, définit plus récemment les institutions comme « des organisations particulières, des articulations de statuts et de rôles, qui ont un rôle central pour faire lien dans une société entre les individus de cette société. Ce sont elles qui permettent l'intériorisation de la morale sans laquelle la société nationale ne tient pas, elles fournissent un cadre normatif et prescrivent les comportements des individus ». Lourau, Lapassade et Demailly s'accordent à dire que les institutions ne sont pas figées. Elles s'adaptent aux différentes tensions qui la parcourent.

En théorisant l'analyse institutionnelle dans sa thèse d'état de 1969 publiée en 1970⁴¹⁰, Lourau a dialectisé la conception de l'institution en complétant l'opposition institué / instituant de Castoriadis par le moment de l'institutionnalisation. C'est l'idée que reprend Chevallier⁴¹¹, qui regroupe les sens donnés à l'institution en deux conceptions. La première est basée sur « les *formes sociales établies* », et l'autre, sur « les *processus* par lesquels la société s'organise ». Plus récemment encore, en 2011, Tournay considère que « la sociologie des institutions n'a pas pour objet l'institution, mais le processus d'institutionnalisation⁴¹² ».

1.2.2. *L'institution dans l'analyse institutionnelle*

L'institution travaillée par l'analyse institutionnelle est à différencier d'un établissement ou d'une organisation. Cette institution « est immatérielle. Elle n'est jamais directement saisissable. On ne peut l'appréhender qu'à travers la matérialité des choses de

⁴⁰⁸ Castoriadis, C. (1999). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Le Seuil.

⁴⁰⁹ Demailly, L. (2008). *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

⁴¹⁰ Lourau, R. (1970). *L'analyse institutionnelle*. Paris : Les Éditions de Minuit.

⁴¹¹ Chevallier, J. (1981). L'analyse institutionnelle. Dans Chevallier, J. et Al. (dir.) *L'institution*. (3-61). Paris : PUF.

⁴¹² Tournay, V. (2011). *Op. cit.*, p.7.

l'organisation⁴¹³ ». Elle a donc une composante fonctionnelle avec des éléments des structures, un local, des fournitures et des éléments organisationnels avec une hiérarchie, des horaires et des règles de fonctionnement. Cependant cette institution ne se limite pas à cette structure visible et délimitée par un territoire physique. Lourau y intègre cette dimension imaginaire et symbolique de l'institution travaillée par Castoriadis. « Par-delà l'activité consciente d'institutionnalisation, les institutions ont trouvé leur source dans l'*imaginaire social*. Cet imaginaire doit s'entrecroiser avec le symbolique, autrement la société n'aurait pas pu "se rassembler", et avec l'économique-fonctionnel, autrement elle n'aurait pas pu survivre (...): il y a, certes, une *fonction* de l'imaginaire de l'institution⁴¹⁴ ». L'institution est aussi composée de ce que les individus y projettent et comment ils l'imaginent. Cette imagination prend naissance dans l'histoire, ainsi que dans leur propre histoire. Par exemple, pour un Européen, les urgences d'un hôpital sont liées à la notion d'urgence en termes de gravité de la pathologie, de risque de mortalité et d'urgence temporelle. Pour des personnes venant d'un autre continent, la notion d'urgence peut être différente et le service des urgences d'un hôpital peut être perçu comme un dispensaire, un endroit où l'attente peut être longue, mais où on est soigné quoi qu'il en soit. L'institution est imaginée et pensée différemment selon nos cadres de références, nos expériences.

Les individus se conforment aux normes des institutions et les intériorisent, cela en fonction de leurs expériences, de leur culture, de leur éducation et en fonction de leur appartenance à différentes institutions. Nous avons tous des appartenances différentes, familiales, sexuelles, associatives, culturelles. Nos appartenances sociales sont multiples et notre position dans la société n'est pas universelle, mais singulière. « En tant qu'« usager » (terme approximatif) des institutions existantes, je me conforme, au moins publiquement, au système de référence des normes qu'elles symbolisent et incarnent⁴¹⁵ ». Chaque individu intègre donc ces valeurs, mais à un degré différent, certains maîtrisent mieux les rouages de certaines institutions, de certaines bureaucraties.

Où que nous soyons, l'institution est en nous, ce n'est pas seulement une chose externe. « Les institutions sont avec nous en tous lieux, car nous les transportons dans notre subjectivité même. Sans l'institution, l'homme chute comme une marionnette sans

⁴¹³ Ardoino, J. et Lourau, R. (1994). *Les Pédagogies institutionnelles*. Paris : P.U.F. p.26.

⁴¹⁴ Castoriadis, C. (1999). Op. cit.

⁴¹⁵ Lourau, R. (1969). Op. cit. p.10.

fil ou bien, pour prendre une image différente, comme un corps sans squelette⁴¹⁶». Nous évoluons dans différentes institutions qui s'expriment à travers nous, et nous sommes traversés par leur idéologie. Si l'individu se construit à partir d'elles, quelquefois aussi il se construit contre certaines de leurs idéologies. Lourau instaure une dialectique entre ces deux forces, celle de l'institution qui est existante et plutôt stable, une force instituée, et une force d'opposition à cette institution, une force qui veut faire évoluer cette institution qui est décrite comme une force instituante.

1.2.3. La dialectique institutionnelle : trois moments

L'institution pour Lourau est traversée par des forces qui vont dans des directions différentes. Cela crée une mise en tension entre les différents courants qui la composent et un remaniement de l'institution qu'il a appelé institutionnalisation. Pour lui l'institution ne peut s'appréhender qu'« en tant que déjà là ou en train de s'instituer⁴¹⁷ ». Cette institutionnalisation fait partie d'une dialectique institutionnelle « par lequel des forces sociales se matérialisent dans des formes sociales. La dynamique est la dialectique de l'institué (universalité), de l'instituant (particularité), de l'institutionnalisation (singularité)⁴¹⁸ ». Lorsqu'on analyse l'institution, il est difficile de mettre à nu ces trois moments, nous ne pouvons en appréhender qu'un ou deux.

L'institution est créée par une volonté, un objectif commun initial qui semble universel. Ce projet fondateur est en quelque sorte une prophétie initiale. C'est le moment de l'*universalité*, le moment *positif* de l'institution, car il y a un objectif clair et affiché de l'institution. Par exemple, lorsqu'une ville ou une région manque d'établissements de santé et qu'elle en vient à élaborer un projet de création d'un hôpital, la première volonté est de créer une structure pour soigner les malades. Ensuite, le projet doit, pour aboutir, répondre à des critères politiques, sociologiques, juridiques. Mais le premier moment, lorsque l'idéologie est de « soigner des malades », est « reconnu *universellement* comme légitime, voire indispensable⁴¹⁹ ». Ce moment positif, où l'objectif est commun, se poursuit par la

⁴¹⁶ Monceau, G. (2010). Op. cit.

⁴¹⁷ Ardoino, J. et Lourau, R. (1994). Op. cit., p.37.

⁴¹⁸ Ibid., p.37.

⁴¹⁹ Lapassade, G. et Lourau, R. (1971). Op. cit., p.175.

création d'une structure, composée d'une organisation et d'éléments matériels, pour répondre à l'objectif universel. La structure hospitalière locale sera une forme sociale, plutôt stabilisante, plus statique, issue de forces sociales qui lui ont donné naissances. Lorsque les règles sont établies, les rôles des individus sont relativement définis et les organisations fixées. C'est ce que j'appellerai la force d'ancrage. L'institution prend forme dans des organisations locales qui matérialisent son « institué ».

Le deuxième moment est dit de *particularité*. Il y a une négation de l'idéologie première et universelle à cause, entre autres, de « déterminations matérielles et sociales qui viennent nier l'universalité imaginaire du premier moment⁴²⁰ ». L'institution est composée de groupes ayant des statuts différents, d'âges ou d'appartenance idéologique diverses. Chaque groupe a des objectifs particuliers qui viennent nier l'objectif principal en le déclinant selon leurs propres logiques et intérêts. L'administration d'un hôpital doit gérer un budget, faire des économies. Les cadres de santé doivent gérer le personnel et les plannings. Les médecins, lorsqu'ils manquent de bureaux par exemple, font pression sur les administratifs pour déplacer d'autres professionnels et ainsi leur libérer des espaces. Les infirmières doivent écrire les constantes des patients dans les dossiers. Ces objectifs particuliers peuvent mettre en péril l'unité positive et vont être instituants. « Toute vérité générale cesse de l'être pleinement dès qu'elle s'incarne, s'applique dans des conditions particulières, circonstanciées⁴²¹ ». Pour répondre à la prophétie initiale de l'institution, il faut créer une structure qui organise les différentes tâches à accomplir. C'est ça le moment de la particularité. Chaque groupe appartenant à l'institution a des objectifs très concrets qui ne vont pas forcément dans le sens de l'idéologie première. L'universalité est niée par les contraintes organisationnelles, matérielles, mais aussi par les projets de chaque individu, chaque particulier. Ces forces instituantes créent des conflits, des turbulences, au sein de l'institution.

Les deux forces instituées et instituantes créent des tensions, l'une en essayant de résister aux changements, l'autre en essayant de modifier l'institution. L'exemple d'une altercation retranscrite dans mon journal de recherche, met en lumière ces tensions. Je

⁴²⁰ Lapassade, G. et Lourau, R. (1971). *Op. cit.*, p.170.

⁴²¹ Lourau, R. (1970). *Op. cit.*, p.10.

travaillais en tant que masseur-kinésithérapeute, dans mon hôpital, spécialisé en pédiatrie, un samedi, jour de garde⁴²².

« Aujourd'hui, c'est un jour de garde. Nous sommes samedi.

J'ai eu une altercation avec une interne.

Une infirmière m'a téléphoné pour faire la kiné motrice à un enfant qui a eu un Guillain barré⁴²³. Je suis montée dans le service de Neurologie. L'interne m'a dit qu'elle l'avait prescrite et que je devais lui faire la kiné motrice. J'ai été voir l'enfant qui marchait avec sa maman dans le couloir, il n'y avait pas de spasticité, ni aucune rétraction ou douleur. J'ai donc été voir l'interne pour le lui dire et lui indiquer que, par conséquent, le soin n'était pas un soin urgent, que l'enfant ne risquait pas de se dégrader. Cet enfant avait été pris en charge par ma collègue tous les jours de la semaine et elle n'avait pas jugé vital de le mettre sur la liste de garde pour le week-end.

Une discussion assez virulente s'en est suivie, l'interne m'a dit que nous étions un C.H.U.⁴²⁴ et que nous devions voir tous les enfants en rééducation

Je lui ai alors expliqué que nous étions seulement deux kinésithérapeutes pour tout l'hôpital le week-end, cela fait environ 500 lits. Nous ne pouvons pas voir tous les enfants en rééducation, c'est impossible, nous ne voyons que les urgences le week-end, et cela n'en était pas une !

L'interne a continué à s'emporter et a dit que je n'y connaissais rien et que je ne comprenais rien. Je lui ai répondu d'en référer à sa hiérarchie qui en référerait à la mienne ; comme je n'y connaissais rien, c'était mieux ainsi.

L'infirmière de l'enfant était inquiète. Elle m'a dit qu'il y avait des parents qui portaient plainte contre les soignants. Au vu de la pathologie, cet enfant était dans la phase de récupération, donc il ne risquait pas de se dégrader, de plus, même s'il se dégradait, la kinésithérapie motrice n'empêchait pas la dégradation, mais aidait lorsqu'il y avait récupération. L'enfant ne risquait rien, il était même

⁴²² Les jours de gardes sont le week-end et les jours fériés. Les équipes de soignants sont restreintes et assurent les urgences.

⁴²³ Guillain barré : est une inflammation de plusieurs nerfs qui survient subitement et de façon transitoire. Les atteintes apparaissent brutalement, sous la forme de déficits moteurs, au niveau des Membres inférieurs, puis donnent l'impression de remonter progressivement vers le haut du corps. Enfin les atteintes régressent pour disparaître totalement dans la grande majorité des cas.

⁴²⁴ CHU : Centre Hospitalier Universitaire.

sortant le lundi suivant. J'ai donc rassuré l'infirmière, en lui disant qu'elle ne risquait rien et que je prenais la responsabilité de mon choix, que ce n'était pas la première fois dans ce service qu'un médecin jouait de son statut ; une fois, une des chefs de service m'a même dit un week-end : « on se retrouvera au tribunal ». L'enfant n'a aucune raison de se dégrader, il marche dans les couloirs avec sa maman et va sortir le surlendemain. Quel stress! »

(Extrait du journal de recherche du Samedi 30 Mai 2015)

Le thème de cet exemple peut sembler être un différend d'ordre médical entre deux professionnels d'un hôpital, un masseur-kinésithérapeute et un médecin, au sujet d'un refus de soin. Mais en mobilisant l'analyse institutionnelle pour analyser cette scène, on observe les tensions qui traversent l'institution, ces deux moments que sont l'institué et l'instituant. Le médecin explique ici que l'objectif d'un hôpital pédiatrique est de soigner tous les enfants, il expose ses implications idéologiques qui le relient à l'institution. Le masseur-kinésithérapeute se réfère à l'organisation de l'hôpital, les règles établies stipulent que le week-end, les masseurs-kinésithérapeutes sont en petit effectif, par conséquent, ils n'effectuent que les soins considérés comme « urgents ». Il revient aux professionnels de déterminer l'urgence des soins qui doivent absolument être effectués les jours fériés. Le masseur-kinésithérapeute exprime ses implications organisationnelles. Il représente l'institué, ici, c'est lui qui rappelle les règles de l'institution, son organisation. Le médecin, dans cet exemple, se réfère au moment d'universalité de l'existence de l'hôpital, à savoir soigner les malades. Il représente dans cette situation plutôt l'élément instituant, qui veut modifier l'organisation. L'institué parle au travers du masseur-kinésithérapeute.

Cette altercation permet d'observer la dynamique de l'institution, son discours, son organisation et les tensions qui existent en son sein.

Ces perturbations du social, ces premières négations, si elles deviennent trop fortes, peuvent mettre en péril l'institution. C'est pourquoi « cette première négation est à son tour niée par l'existence de formes sociales plus ou moins stables, plus ou moins acceptées par tous, indispensables, si l'idée contenue dans le premier moment (unité positive) veut se réaliser concrètement⁴²⁵ ». Ce moment est décrit par Fortuna⁴²⁶ comme un moment

⁴²⁵ Lapassade, G. et Lourau, R. (1971). Op. cit., p.176.

d'intégration où la contradiction, introduite par l'instituant, va être dépassée et donne naissance à une nouvelle norme. Ce moment est appelé moment de la singularité. L'institution transforme ces forces instituanes pour les assimiler, et construire une institution différente. Ce moment est le troisième moment, définis par Lourau comme : « l'institutionnalisation ». C'est le passage d'un état à un autre. L'institutionnalisation est le résultat de la confrontation ou de l'opposition entre l'institué et l'instituant.

La santé est considéré par Fortuna⁴²⁷ comme une « une institution qui se transforme avec le capitalisme et la science ». Fortuna considère le capitalisme et la science comme des instituant. L'institution de la santé peut soigner et prévenir des maladies, des épidémies, mais Fortuna souligne que la prophétie initiale peut être remaniée et que cette institution « peut servir divers intérêts comme de contrôle d'État sur les corps et le comportement pour s'assurer de la main-d'œuvre, sur l'environnement pour contrôler les épidémies qui menacent le commerce et l'économie des villes⁴²⁸ ».

De nouveau, ces forces vont se confronter, s'opposer et la résultante provisoire de ces forces donne forme à un nouvel institué, et cela tant que l'institution vivra. Dans : *Institution contre instituant*⁴²⁹, Lourau écrit que l'instituant est une force qui essaie de diminuer l'écart entre les valeurs universelles et l'institué.

Le terme de « moment » n'est pas synonyme « d'instant », mais bien de « moment mécanique », d'une force telle que Newton⁴³⁰ et d'autres mathématiciens⁴³¹ l'ont travaillée. Il y a dans ce terme utilisé par Lourau, non seulement une idée de temporalité, mais aussi une approche dynamique de résultante de force. L'institutionnalisation est ce mouvement de confrontation de force qui modifie l'institué.

⁴²⁶ Fortuna, C.M. (2013). *Enjeux d'une équipe de santé de la famille gérée par l'université: effets d'une recherche*. Communication présentée au Symposium international A.R.E.F 2013.

⁴²⁷ Fortuna, C.M. (2013). Décalage des interprétations des besoins entre les familles et les professionnels de santé de la famille au Brésil : parallèle avec les parents et l'école en France. *DIRE* (4), p.22.

⁴²⁸ Ibid., p.22.

⁴²⁹ Lourau, R. (1969). Op. cit.

⁴³⁰ Le moment d'une force est l'aptitude d'une force à faire tourner un système mécanique autour d'un pivot.

⁴³¹ Le théorème des moments travaillés par Varignon (1654-1722) est : si un corps est en équilibre, la résultante des forces et moments auxquels il est soumis est nulle.

Sallaberry⁴³² donne un sens légèrement différent au moment de la particularité, pour lui, l'individu doit s'approprier la règle, la norme du « déjà institué ». Et, pour se l'approprier, dans ce deuxième moment, il va la négocier, en créant une « marge » par rapport à cette norme. C'est de cela que résulte le troisième moment.

En résumé, l'institution est la somme des forces qui la traversent. Il y a l'institué avec une structure et des règles établies, qui est attaqué par des forces qui rappellent bien souvent la prophétie initiale d'où une résultante qui est ce mouvement d'institutionnalisation, mais les turbulences ne s'arrêtent jamais, et l'institution évolue constamment.

L'institution ne peut pas être résumée à une organisation qui, elle, est objectivable, fixée avec des règles de fonctionnement. A l'origine de l'institution, il y a une idée, une prophétie initiale qui donne naissance ensuite à une structure. Ce qui est paradoxal, c'est que, dès la création d'une organisation, il y a apparition d'autres objectifs et cette institution, nouvellement créée, ne va pas répondre seulement à la première demande. « En d'autres termes, l'organisation est un ordre donné qui s'impose et produit des effets de force tandis que l'institution ne peut être repérée qu'à travers des effets de sens dont justement l'analyse cherchera à révéler la présence jusque-là occultée⁴³³ ». L'institution est un ensemble de significations et doit être analysée comme cela. Le sens est bien présent dans les pratiques quotidiennes des professionnels, et les incidents font ressortir cette prophétie initiale qui, même si elle n'est pas exprimée, est dans tous les inconscients. Ces phénomènes, « conflits interpersonnels⁴³⁴ », dysfonctionnements, sont considérés par l'analyse institutionnelle comme pouvant constituer des analyseurs.

1.2.4. L'analyseur

Lors des premières expérimentations de l'analyse institutionnelle, dans les années 1960, l'argent a été un analyseur « construit » utilisé par Lapassade, Lourau et d'autres chercheurs en socianalyse. Cette dimension financière était posée comme un point de

⁴³² Sallaberry, J.-C. (2004). Théorie de l'institution et articulation individuel-collectif. Dans Ardoino, J., Boumard, P. et Sallaberry, J.C. (dir.) *Actualité de la théorie de l'institution* (pp.75-110). Paris : L'Harmattan.

⁴³³ Ardoino, J. et Lourau, R. (1994). *Op. cit.*, p.27.

⁴³⁴ Lourau, R. (1970). *Op. cit.*

discussion lors des socianalyses de groupe. Cela faisait apparaître des tensions dans les groupes qui permettaient de mettre en lumière ce qui n'était pas perçu dans le fonctionnement ordinaire, les implications de chacun, qu'elles soient matérielles, idéologiques, éthiques ou libidinales, les tensions et les résistances. Ici, l'utilisation de l'analyseur « argent » a créé des situations qui ont cristallisé « les contradictions institutionnelles⁴³⁵ » et qui, par l'analyse, révèlent les tensions entre institué et instituant.

Cet analyseur a progressivement pris moins de place dans l'analyse institutionnelle. Pour Monceau⁴³⁶ et Guillier cela est dû, entre autres, au fait que ces rémunérations constituaient ensuite le salaire « des socianalystes professionnalisés dans l'intervention (consultation ou formation⁴³⁷) », les intervenants étaient « rémunérés par un organisme collecteur de fonds de formation auquel cotise l'établissement » demandeur de la formation, il y a aussi un changement au niveau de la motivation des étudiants et de l'organisation (lieu et temporalité). L'analyseur est un concept opératoire qui permet de voir les différentes implications, il concrétise les différentes forces institutionnelles, c'est parce qu'il est dérangeant qu'il permet cette nouvelle vision de l'institution.

Plus généralement, l'analyseur n'est pas seulement un événement, c'est « ce qui permet de révéler la structure de l'institution, de la *provoquer*, de la *forcer à parler*⁴³⁸ ». C'est donc que cet analyseur peut être « naturel » et non préparé, mais le terme de « provoquer » signifie qu'on peut construire cet analyseur, construire les situations de frottements pour pouvoir observer les moments institutionnels. Lourau distingue en effet deux types d'analyseur, le « construit » et le « naturel ». L'analyseur peut être réfléchi, « construit », anticipé, raisonné, pour permettre l'émergence des tensions et des paradoxes institutionnels. Cette construction permet d'observer des analyseurs « naturels ». L'analyseur naturel est une situation, un événement dérangeant, une sorte de lapsus de l'institution qui met au jour les enjeux des chacun. Ces analyseurs participent à la construction de connaissances, ils permettent, grâce à l'analyse de révéler le « non-dit

⁴³⁵ Monceau, G. (2009). Monceau, G. (2009). *Socio-clinique des pratiques professionnelles et des processus institutionnels. Dans Postures, méthodes et recherches qualitatives sur les processus de professionnalisation*. Deuxième colloque international Francophone sur les méthodes. Enjeux et stratégie. Lille : CIREL. 25juin-26 juin.

⁴³⁶ Monceau, G. (2001-2002). De l'analyseur argent à l'analyseur temps. *Les cahiers de l'implication. Revue d'Analyse institutionnelle*, (5), 105-114.

⁴³⁷ Guillier, D. (2001-2002). Petite histoire de l'analyseur argent. *Les cahiers de l'implication. Revue d'Analyse institutionnelle* (5), p.21.

⁴³⁸ Lourau, R. (1970). Op. cit., p.283.

institutionnel⁴³⁹». Ces analyseurs existent tout le temps même hors de la recherche, la seule différence est l'analyse qu'on en fait ou non.

Sur l'un des terrains où j'ai mené cette recherche, une situation a particulièrement mis en lumière des contradictions institutionnelles.

Quasiment, tous les professionnels administratifs et de santé de l'établissement disposaient d'une adresse courriel institutionnelle et nominative, associée au nom de l'établissement. Seules quelques infirmières dans les services n'en avaient pas. Avant d'aller sur place, la cadre supérieure de pôle m'avait expliqué que les masseurs-kinésithérapeutes n'avaient pas de messagerie institutionnelle, mais une messagerie générique pour le groupe des masseurs-kinésithérapeutes.

« Les kinés, sur le pôle, ont une boîte mail commune /groupe et non nominative. Ce sont les seuls, car en général, tous les autres rééducateurs en ont une nominative.»

(Extrait d'un courriel du 17 mai 2015, envoyé par la cadre supérieure de pôle de l'Etablissement Les Mirabelles)

Une fois, sur place, je commence mon enquête. Voici un extrait de mon journal de recherche, lors de mon premier jour sur place.

« Elle [Charlène, une masseur-kinésithérapeute] me montre alors l'ordinateur qui se trouve dans son box de soins. Charlène clique sur l'icône internet et tombe sur un portail de l'hôpital, elle me montre qu'elle peut faire des bons de travaux, écrire des événements indésirables, un arbre du savoir. Etc... Elle me montre qu'elle peut entrer ses actes dans un dossier informatisé le C.S.A.R.R⁴⁴⁰. Elle a aussi sur son ordinateur le dossier partagé : dossier information (information partagée pour tous les rééducateurs, info brancardier, fermeture de la piscine, rappel tableau de garde médecin), dossier kinés

⁴³⁹ Lourau, R. (1969). Op. cit., p.9.

⁴⁴⁰ C.S.A.R.R : Catalogue Spécifique des Actes de Rééducation et Réadaptation. C'est un fichier dans lequel le soignant entre les soins qu'il a effectués. Le logiciel associe à ces soins une cotation.

(planning, tutorat) ; les informations sont rentrées par les cadres, mais aussi par les kinés, d'après Charlène.

Nous cherchons la boîte mail du groupe kiné, Charlène ne la connaît pas. Nous ne la trouvons pas, je clique sur une icône qui me fait penser à cela, mais apparaît la note « non connecté ». Il y a aussi sur l'écran un agenda partagé du patient.

Charlène a 40 ans, elle n'a pas été formée à l'utilisation de l'informatique. Charlène me dit qu'elle regarde tous les jours le dossier information.

Finalement, je m'en vais, Charlène ne mange pas au réfectoire, je vais acheter des tickets de cantine. Je retourne dans le bureau de la cadre supérieure de pôle, car je pense qu'il faut laisser sa blouse pour manger au réfectoire, ce qui m'est confirmé par cette dernière. Je lui demande d'envoyer un mail au groupe des kinés. Elle essaie d'en envoyer un, mais impossible.

12 h 43 Elle téléphone au service informatique. Après un moment de flottement, l'informaticien lui dit qu'en fait, il n'y a pas de boîte mail, ni pour le groupe kinés, ni pour les kinés individuellement. Elle me regarde, très gênée. Il n'y a, d'après elle, que les kinés qui n'ont pas d'adresse mail ; les ergothérapeutes, diététiciens, et autres rééducateurs ont une adresse nominative professionnelle. « Je suis scotchée. C'est impressionnant » me dit-elle».

(Extrait du journal de recherche, le lundi 2 novembre, Etablissement Les
Mirabelles)

Cette découverte qui « survient de manière inopportune et qui permet l'énonciation et la compréhension des contradictions de l'institution en dehors de tout dispositif construit, et souvent contre la parole instituée⁴⁴¹ » est un analyseur. Le chercheur utilise cet analyseur pour comprendre les forces en présence au sein de l'institution.

Pourquoi les masseurs-kinésithérapeutes sont-ils les seuls rééducateurs à ne pas avoir de messagerie nominative institutionnelle ? Pourquoi la cadre supérieure de pôle croyait-elle qu'il existait une messagerie institutionnelle pour le groupe des masseurs-kinésithérapeutes ?

⁴⁴¹ Hess, R. et Savoye, A. (1981). *L'analyse institutionnelle*. Paris : PUF. p.73.

Cette organisation informatique, témoigne de l'institution. Les accès informatiques, autorisés ou sécurisés, sont d'après Cotte⁴⁴² des paramètres qui peuvent être analysés comme une métaphore de l'espace social, avec des portails. L'espace social est contrôlé et l'informatique ouvre ou ferme des possibilités.

1.2.4.1. Analyse de l'institution

La cadre supérieure de pôle, qui gère tous les rééducateurs de l'établissement « Les Mirabelles », représente ici formellement l'institution. Cette situation se déroule dans un bâtiment qui est un « centre de rééducation » au sein d'un centre hospitalier. Le centre de rééducation a été pensé et organisé autour d'activités de rééducation pour des malades. Parmi ces rééducateurs, les masseurs-kinésithérapeutes qui sont au nombre de vingt-sept, constituent le groupe professionnel de rééducation le plus nombreux dans cet établissement. Cet élément m'a été répété plusieurs fois par différents cadres et par les informaticiens.

Au niveau spatial, les masseurs-kinésithérapeutes occupent environ 5 000 m². Cet espace comprend plusieurs salles, dont le complexe de balnéothérapie. Ces espaces sont pour certains partagés avec d'autres professionnels. Ils se déplacent également dans les chambres des patients pour effectuer des rééducations. L'espace occupé par ces professionnels est donc très important.

La présentation de l'établissement, par la cadre supérieure de pôle, avec une boîte courriel nominative par rééducateur, excepté les masseurs-kinésithérapeutes, montre que l'institution ne donne pas les mêmes prérogatives aux masseurs-kinésithérapeutes et aux autres professionnels de la rééducation, que ce soient les orthophonistes, les ergothérapeutes et autres. L'institution fait disparaître l'identité individuelle des masseurs-kinésithérapeutes, en occultant leur adresse électronique individuelle dans un des circuits de communication.

Cette absence est une deuxième fois mise en évidence, lorsque cette même cadre supérieure de pôle découvre qu'en réalité aucune messagerie électronique, même groupale,

⁴⁴² Cotte, D. (2007). Op. cit.

n'a été activée par les informaticiens, pour les masseurs-kinésithérapeutes. Le fait que je vienne observer et demander, le premier jour, à la cadre supérieure de pôle d'envoyer un courriel au groupe de masseur-kinésithérapeute a mis en évidence qu'il n'existait pas de messagerie électronique pour les masseurs-kinésithérapeutes.

Si cette découverte est révélée par ma recherche, c'est parce que l'institution n'utilise pas ce canal de communication avec les masseurs-kinésithérapeutes. Ce groupe de professionnel a donc un statut particulier.

Après questionnement auprès d'autres cadres de proximité, la raison évoquée pour justifier cette absence est que le nombre des masseurs-kinésithérapeutes est trop important pour les informaticiens. Mais lorsque l'on fait le compte de tous les professionnels qui ont une messagerie électronique nominative, les personnels administratifs, les cadres et les autres rééducateurs, le nombre est bien supérieur aux vingt-sept masseurs-kinésithérapeutes. Cette remarque « ils sont trop nombreux » montre que le nombre des masseurs-kinésithérapeutes est perçu de façon négative. Même les informaticiens trouvent qu'ils sont trop nombreux. Dans l'imaginaire des acteurs de cet établissement, le groupe de masseurs-kinésithérapeutes est trop nombreux, et comme ils occupent beaucoup d'espace dans l'établissement, cela donne de la force à cette idée de surnombre.

En ne donnant pas la possibilité aux masseurs-kinésithérapeutes de communiquer par un canal utilisé par l'établissement, ici les messageries électroniques, l'institution essaye de rééquilibrer le positionnement de ces professionnels, avec d'autres groupes de rééducateurs qui ne sont pas aussi nombreux, ni présents physiquement dans l'établissement. Est-ce que les masseurs-kinésithérapeutes font peur ?

La justification évoquée par la cadre de rééducation pour expliquer l'absence d'une messagerie électronique pour ce groupe professionnel est un problème de responsabilité. « S'il y a un problème, qui va être responsable⁴⁴³ ? ». Le problème de responsabilité invoqué ne montre-t-il pas la volonté de l'institution de rejeter sa responsabilité sur les personnels soignants, de se défaire de sa propre responsabilité.

Un autre argument avancé est l'informatisation en 2016 du dossier patient, dans cet établissement. Un logiciel va être mis en place par une société extérieure, et les cadres que j'ai rencontrés m'ont dit qu'avec ce nouvel outil, tous les personnels auraient une adresse

⁴⁴³ Extrait de l'entretien avec la cadre Karina, de l'Etablissement Les Mirabelles.

électronique professionnelle nominative. En les questionnant, je me rends compte qu'ils ne connaissent pas le futur logiciel de gestion du dossier patient et qu'ils ne se sont pas posé la question des adresses électroniques.

L'encadrement a mis en place un « dossier partagé » qui peut se consulter de n'importe quel ordinateur, il suffit d'avoir obtenu un code d'entrée dans le logiciel. Ce dossier est alimenté par la cadre de proximité des rééducateurs, avec les plannings, des informations sur l'organisation, sur les formations et sur l'arrivée de certains patients. Ce « dossier partagé » est à destination de tous les rééducateurs, y compris les masseurs-kinésithérapeutes. Lors de la création⁴⁴⁴ de ce dossier partagé, les informaticiens ont nommé le fichier « dossier kinésithérapeute », alors que la demande était « dossier rééducateur ». Cette anecdote met en lumière que, dans l'esprit des informaticiens, les rééducateurs sont principalement représentés par les masseurs-kinésithérapeutes.

Ce « dossier partagé » permet donc une communication descendante de la part de la hiérarchie des masseurs-kinésithérapeutes, mais la communication ascendante, par ce biais, n'est pas possible. Le fait que les masseurs-kinésithérapeutes ne disposent pas de boîtes électroniques nominatives ou groupales interdit les communications verticales avec leur hiérarchie, mais également transversales avec les autres rééducateurs, médecins ou soignants et personnes extérieures à l'institution, patients ou soignants extérieurs.

Cet analyseur « absence de courriel » montre un paradoxe institutionnel. Ce centre de rééducation est construit autour du terme de « rééducation » mis au centre de l'organisation ; « centre de rééducation ». Dans cette même organisation, qui est l'institué, il y a des espaces de rééducation, du matériel très spécifique de rééducation. Lors des staffs⁴⁴⁵, auxquels j'ai assisté, seuls étaient présents le médecin, une infirmière qui servait surtout de secrétaire, quelquefois un interne et un masseur-kinésithérapeute. Il n'y avait pas d'autres rééducateurs. La cadre supérieure de pôle m'a d'ailleurs confirmé le fait que, pour elle, c'était un problème que les autres rééducateurs viennent rarement à ces staffs, elle essayait de les inciter à y assister. Dans cette situation, la parole en direct est donc donnée aux masseurs-kinésithérapeutes, mais c'est une parole confinée car localisée à cet espace fermé qui est le staff, dans une pièce fermée, mais une parole face au médecin, donc une parole qui a de la valeur.

⁴⁴⁴ Extrait de l'entretien de Karina, cadre de rééducation de l'Etablissement Les Mirabelles.

⁴⁴⁵ Staff : réunion de plusieurs professionnels de santé, médecins, infirmières, rééducateurs etc., qui font le point sur la prise en charge de chaque malade.

Contradiction de la part de l'institution ? Ou bien dispositif faisant que cette parole dont la valeur est reconnue reste contenu dans ces espaces et n'est pas la bienvenue dans d'autres espaces moins délimités, tels que les communications numériques ou encore le téléphone ?

Les communications avec l'extérieur sont restreintes, par l'absence de connexion numérique mais aussi par l'interdiction officielle du téléphone portable personnel pendant le travail, suite à des plaintes de malades. Les masseurs-kinésithérapeutes n'ont pas non plus de téléphone institutionnel portable, il y a seulement un téléphone fixe par plateau technique, ou par box, mais ils n'en ont pas individuellement. Une scène, que j'ai pu observer, montre les contraintes que cela comporte.

« 15 h15, de retour dans la salle du plateau technique, Carine est dans le box avec une patiente vue ce matin avec un problème d'épaule. Elle l'a mobilisé. Dans le box, Marlène parle avec elle. Marlène s'en va, et quelques minutes après, le téléphone sonne. Carine arrête le soin pour répondre au téléphone, elle va ensuite chercher sa collègue qui est demandée au téléphone et en profite pour aller s'occuper d'une autre patiente. La patiente dans le box est allongée, la kiné répond au téléphone à propos d'un patient. Je suis dans un coin de la pièce et j'observe. Finalement, la kiné sort et Carine revient s'occuper de sa patiente. »

(Extrait du journal de recherche, mercredi 4 novembre 2015, Etablissement Les Mirabelles)

Il est difficile de joindre les masseurs-kinésithérapeutes par le biais du téléphone. Les téléphones qui sont dans les boxes de soins, ne permettent pas de garder la confidentialité des communications, celui qui est dans le bureau des masseurs-kinésithérapeutes permet de s'isoler des patients, mais pas toujours des autres professionnels.

Aucun des ordinateurs n'a d'accès à internet, excepté un ordinateur situé dans l'espace de balnéothérapie. D'après les masseurs-kinésithérapeutes, cette interdiction a pour but d'empêcher les professionnels d'utiliser ce média pour des raisons personnelles. La hiérarchie, en bloquant l'accès à internet et en interdisant l'utilisation des téléphones

portables personnels, évite ainsi d'avoir des professionnels qui utilisent ces moyens de communications et d'informations. La volonté est de garder les masseurs-kinésithérapeutes présents « au chevet du malade ». Ils ont dans cet établissement un territoire physique important, mais ont accès à peu de médias de communications.

Pourquoi alors n'y a-t-il pas la même restriction pour les autres professionnels ? Pourquoi spécifiquement les masseurs-kinésithérapeutes ?

1.2.5. L'implication ou les implications ?

L'implication est un concept important de l'analyse institutionnelle. Ce terme fréquemment utilisé est un terme polysémique. Il est souvent compris au sens de « s'impliquer dans » ou « d'être impliqué dans » une situation. Associé à l'engagement, comme pour Lavigne⁴⁴⁶, ou Olivier de Sardan⁴⁴⁷ qui distingue trois types d'implications: l'engagement ambigu, la conversion ou le dédoublement statutaire. Ces trois types d'implications sont en réalité différents degrés d'engagement. Pour Favret-Saada⁴⁴⁸, une implication dans le terrain de sa recherche, qui concernait la sorcellerie, dans le bocage normand, était un passage obligé pour obtenir la parole des paysans. Face à un chercheur extérieur, supposé détenir le savoir et considéré comme supérieur, les paysans n'auraient pas parlé, alors qu'en acceptant de prendre place parmi la population auprès de laquelle elle enquêtait, elle avait accès à leur parole.

D'autres auteurs, dont Ardoino⁴⁴⁹, distinguent clairement l'implication de l'engagement. Ardoino apporte une notion de volonté dans l'engagement alors que l'implication est inconsciente et involontaire. Pour lui, l'engagement cache même cette implication involontaire. Une personne s'engage volontairement dans une action, il choisit de le faire, mais il n'a pas conscience des paramètres familiaux, institutionnels et matériels qui l'ont amené à faire ces choix.

⁴⁴⁶ Lavigne, C. (2007). Analyse qualitative du rapport du chercheur à son objet, le handicap : Le chercheur impliqué dans une situation de handicap et travaillant sur le handicap, est-il un chercheur handicapé ? *Recherches Qualitatives*, Hors série (3), 76-97.

⁴⁴⁷ Olivier de Sardan J. P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue Française de Sociologie*, 41(3), 417-445.

⁴⁴⁸ Favret-Saada, J. (1977). *Les mots, la mort, les sorts*. Paris : Gallimard.

⁴⁴⁹ Ardoino, J. (1992). *L'implication*. Lyon : Voies Livres.

Lorsque j'ai décidé de m'inscrire en thèse, il s'agissait d'un engagement volontaire de ma part. Le sujet de cette thèse sur les masseurs-kinésithérapeutes est un choix également réfléchi. Mais ces différents engagements sont guidés par mes diverses implications, familiales, professionnelles et d'autres encore. Ces implications ne sont pas conscientes et, pour les mettre en lumière, il faut justement une analyse de ces dernières. C'est parce que la chercheuse, et ici la praticienne-chercheuse, est prise dans le rapport du sujet à l'objet de recherche que la question de son implication est importante, car elle est corrélée à « la question de scientificité dans une recherche universitaire⁴⁵⁰ ». L'implication, ici, n'est pas similaire à une forme d'engagement, mais une façon inconsciente « d'être pris » par et « dans » les différentes institutions.

Ce concept de l'analyse institutionnelle, théorisé à partir des années 1960, par Lourau, doit sa création entre autres aux travaux de Hegel, « le tout qui est présent dans le savoir, ce n'est pas seulement l'objet, mais aussi le moi qui le connaît, ainsi que le rapport du moi et de l'objet l'un avec l'autre » et a été fortement influencé par le concept de contre-transfert institutionnel⁴⁵¹ de la psychothérapie institutionnelle. En lisant différents travaux de Lourau, on peut voir ce concept évoluer. En 1964, le terme d'implication n'est pas encore évoqué par Lourau, mais, dans son article⁴⁵² « Le poète devant les institutions », on voit se dessiner des questions quant à la double utilisation du langage et ainsi au rapport à l'institution. Lourau, professeur de français dans le secondaire, pose le langage comme une institution avec des règles et le poète comme un personnage qui veut se libérer des règles mais qui, en même temps, est le garant de ce langage. Il se trouve donc lié, pris dans cette institution. « Si le langage est par excellence le lieu où s'opère l'échange entre les hommes, s'il est par excellence la structure de tous les rapports humains et donc le modèle de tous ces rapports, s'il est l'institution humaine primordiale, la poésie est du même coup authentifiée en tant que langage et en tant que recherche permanente d'un métalangage, c'est-à-dire d'une transparence et d'une sur-signification des mots. A ce titre, le poète est au service d'une institution ». Lourau est déjà intéressé par l'analyse des contradictions institutionnelles et des liens et nœuds complexes entre institution et hommes.

⁴⁵⁰ Perraut Soliveres, A. (2001a). *Infirmières, le savoir de la nuit*. Paris : Presses Universitaires de France. p.233.

⁴⁵¹ Lourau, R. (1982). Genèse du concept d'implication. *Pour* (88), 14-18.

⁴⁵² Lourau, R. (1964). Le poète devant les institutions. *La tour de feu* (82), 123-129.

Il analyse, dans *Le gai savoir des sociologues*, en 1977, l'histoire de la sociologie et les recherches de plusieurs sociologues en observant leurs liens avec les institutions politiques, les instituts de recherche et les terrains de recherche. Il montre dans ce livre que le chercheur en sociologie est impliqué dans un monde social et qu'il observe et analyse les phénomènes d'après son positionnement au sein d'institution universitaire et familiale. Il prend l'exemple de Gérard Althabe, sociologue blanc, qui mène en 1971, une recherche à Madagascar sur le « rite de possession, le *tromba*⁴⁵³ ». Le chercheur est du point de vue des acteurs de terrain considéré comme un étranger, blanc, symbole sur cette île de pouvoir et d'ex-colonisateur, ce qui va rendre la recherche d'Althabe difficile.

Lourau démontre que la neutralité du chercheur est impossible, qu'il est pris dans ses propres implications mais aussi dans les représentations et croyances des acteurs de terrain. Pour Lourau, le chercheur agit sur la réalité sociale en l'observant via un cadre d'observation, mais cette réalité sociale intervient sur le chercheur et sur son projet de recherche.

Il montre également l'influence que peuvent avoir l'institution universitaire et l'Etat dans la façon dont les chercheurs font de la recherche ou retranscrivent leurs recherches dans des articles ou documents officiels. Les implications du chercheur sont donc multiples, dans différentes institutions, mais aussi en rapport avec l'écriture. Cette écriture scientifique qui doit répondre à des critères, être publiée dans des revues dites académiques ou hors revues académiques, est un élément très important pour le chercheur.

L'implication est encore définie comme les différents liens qui relient le chercheur aux diverses institutions. En 1982, le collectif n'est pas encore un élément important de l'analyse institutionnelle, mais il le devient progressivement en prenant une place primordiale dans l'analyse des implications. D'ailleurs Lourau écrira en 1994 « une autre implication secondaire, elle aussi plus extérieure au champ d'intervention mais non au champs d'analyse défini par les concepts d'implication, de commande, de demandes, d'analyseur, d'autogestion, etc. ., résiderait dans le choix d'un mode de *restitution* de l'analyse, par exemple sous la forme d'une monographie à évaluer et discuter

⁴⁵³ Lourau, R. (1977). *Le Gai Savoir des sociologues*. Paris : UGE 10/18. p.27.

collectivement, à diffuser de façon restreinte, à publier⁴⁵⁴». L'écriture fait partie de ce processus.

Cette dimension collective est, pour moi, très importante dans ce travail de recherche. La présentation de mon travail ou de mes questionnements, tout au long de l'élaboration de cette recherche m'a permis de prendre conscience de mes croyances, d'affiner l'analyse et de mettre en mots ces liens institutionnels. Ces collectifs prennent différentes formes. Je présenterai plus loin trois de ces dispositifs, dont un qui se trouve dans l'établissement où je travaille en tant que praticienne masseur-kinésithérapeute.

Les implications importent peu, puisque elles existent et sont présentes « déjà-là dans nos appartenances et non-appartenances, nos références et non-références, nos participations et non-participations, nos surmotivations et démotivations, nos investissements ou non-investissements libidinaux⁴⁵⁵ », ce qui est déterminant c'est l'analyse des implications. Cette analyse permet d'apporter des éléments au chercheur sur ses propres implications, sur ses liens avec les institutions, sur la manière dont il est perçu et en quoi cela interagit avec le terrain. L'analyse des implications matérialise la distance du chercheur à son objet de recherche, distance ou absence de distance. Elle aide le chercheur à comprendre ses liens et ses apriori, ainsi il peut essayer de s'en dégager ou de s'en distancier. L'institution fait partie du chercheur, et le chercheur fait partie de l'institution. Il a intégré des codes, des valeurs, de sa société, de l'université et de la famille. Il doit produire un travail d'analyse pour les mettre en lumière et faire en sorte de ne pas se laisser aveugler par ses implications, sur le terrain de la recherche, et de l'analyse. Pour permettre cela, Lourau utilise deux éléments qui sont l'écriture et le travail avec un groupe de recherche.

J'ai essayé, dans ce travail de recherche, de débusquer mes implications professionnelles et universitaires mais aussi dans l'écriture même de ce travail et dans mon histoire personnelle. Il ne s'agit pas d'exposer simplement des éléments biographiques, mais bien de permettre de comprendre les fils tissés avec ces institutions et de concevoir à partir de quelles implications idéologiques et institutionnelles, j'ai pu effectuer ce travail et élaborer mes analyses.

⁴⁵⁴ Lourau, R. (1994). *Les actes manqués de la recherche*. Paris : PUF. p.6-7.

⁴⁵⁵ Lourau, R. (1990). Implication et surimplication. *La revue du Mauss* (10), p.113.

Lourau a fait évoluer le concept d'implication en le distinguant de la surimplication « les implications sont ce par quoi nous sommes impliqués, par les effets dynamiques de nos appartenances, idéologiques, libidinales, institutionnelles sur les situations auxquelles nous participons, tandis que la surimplication est le mouvement intentionnel par lequel nous investissons les situations, nous nous engageons et croyons être engagés⁴⁵⁶ ». La surimplication se manifeste lorsque l'individu n'arrive pas à analyser ses implications, ni à se rendre compte que l'institution parle à travers lui. Lorsque l'individu confond sa propre volonté et celle de l'institution.

1.2.6. La surimplication

Il s'agit pour Lourau d'une dérive de l'implication vers la surimplication : « La surimplication, elle, est l'idéologie normative du surtravail, de la nécessité de s'impliquer⁴⁵⁷ ». Non seulement, cette surimplication est inconsciente, mais elle est militante.

L'hôpital est un endroit où circulent des affects mais où on demande, paradoxalement, au soignant de ne pas être trop « affecté » par les soins, tout en gardant une certaine empathie pour les soignés. L'institution utilise ces sentiments, ce devoir d'humanité, cette bonne conscience du soignant. « Des sentiments de culpabilité (ressentis et manipulés) à l'égard du malade imprègnent les relations entre soignants puisqu'ils sont souvent conduits à trahir à la fois les modèles « relationnels » des soins et des multiples normes hospitalières (...). La manipulation des dysfonctionnements institutionnels, mais aussi de l'idéologie « du relationnel », permet alors de prendre en flagrant délit ses collègues de travail, de les accuser de fautes dont tout le monde semble collectivement coupable⁴⁵⁸. Les implications professionnelles des soignants sont exploitées par les modes de gestion hospitalière. Pour Dejours⁴⁵⁹, l'entreprise exige des salariés, au nom d'une cause qui paraît juste, une disponibilité plus importante, des performances supérieures et un don

⁴⁵⁶ Guillier, D. et Samson, D. (1997-1998). Op. cit., p.20.

⁴⁵⁷ Lourau, R. (1990). Op. cit., p.113.

⁴⁵⁸ Vega, A. (2000). *Une ethnologue à l'hôpital. L'ambiguïté du quotidien infirmier*. Paris : Éditions des archives contemporaines. p.19.

⁴⁵⁹ Dejours, C. (1998). *Souffrance en France*. Paris : Éditions du Seuil.

de soi. Perraut Soliveres⁴⁶⁰ explique cela par de la surimplication qui aveugle les soignants à l'hôpital et qui masque l'emprise par l'organisation.

« La surimplication est également composée des vertus exigées des employés et hiérarchisées dans les grilles d'évaluation⁴⁶¹ », il s'agit là d'une injonction de l'entreprise à un supplément d'engagement dans l'entreprise. A l'hôpital, il s'agit des heures supplémentaires non payées. La surimplication peut s'observer aussi lorsque les soignants parlent au nom de leur institution. J'ai relevé une scène dans mon journal de recherche qui montre ce phénomène.

« Maud, la kinésithérapeute de réanimation parle d'elle comme si elle était le service de réanimation. « J'ai extubé un bébé, aujourd'hui ». Elle n'a pas extubé d'enfant. Elle a fait la kinésithérapie respiratoire, puis les médecins et les infirmières sont arrivés, ils ont extubé l'enfant, pendant que Maud était encore dans la pièce à regarder. Puis tout le monde est parti, seule l'infirmière est restée un peu dans la chambre. Le discours de Maud est similaire lorsqu'elle parle d'un enfant qui est hospitalisé dans le service de réanimation. « nous avons hospitalisé cet enfant qui a été retrouvé noyé ». Il y a quelques mois, elle disait : « Nous allons refaire tout le service. On va mettre deux unités, et on va faire une pièce pour les parents ». Je trouve ce « nous » étonnant. Elle s'identifie au service. Elle parle toujours comme ça Maud. »

(Extrait du journal de recherche, le vendredi 12 février 2016)

Cette surimplication ressemble à un militantisme, Maud parle au nom du service de réanimation, elle s'assimile au service. L'individu a du mal à se dégager de ces nœuds qui le relie à l'institution. L'individu est comme instrumentalisé⁴⁶² par l'institution, et sa subjectivité est influencée par cela. « L'implication, elle, doit être analysée individuellement et collectivement, ce qui suppose une activité intensive et souvent

⁴⁶⁰ Perraut Soliveres, A. (2001a). Op. cit.

⁴⁶¹ Lourau, R. (1990). Op. cit., p.115.

⁴⁶² Lourau, R. (1990). Op. cit., p.118.